

L'honorable sénateur King dépose sur la Table:

Copie de l'arrêté en conseil C.P. 6410, en date du 11 août 1944, établissant des règlements concernant la manutention des grains à la tête des Grands Lacs.

Comme il est six heures, Son Honneur le Président quitte le fauteuil pour le reprendre à neuf heures.

*Neuf heures du soir.*

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des communes transmet, par son Greffier, un message avec un bill (184), intitulé: "Loi pourvoyant au paiement de gratifications de service de guerre et à l'octroi de crédits de réadaptation aux membres des forces de Sa Majesté pour le service accompli pendant la présente guerre", et informe le Sénat qu'elle a agréé l'amendement apporté audit bill, sans y en effectuer d'autre.

Le Sénat s'ajourne.